



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant n° 3 au marché de fourniture de petits
équipements dans le cadre de l'aménagement du restaurant de la maison
CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et ses avenants,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 26 mars 2024 relative à l'attribution d'un marché de fourniture de petits équipements à la SAS JDC S.A. dans le cadre de l'aménagement du restaurant de la maison CATACHOT, pour un montant de 10 909,00 € HT,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 12 avril 2024 relative à l'approbation de la conclusion d'un avenant n° 1 au lot susvisé en vue de modifier la commande initiale (annulation de la fourniture d'un boîtier de saisie HACCP et son imprimante ; ajout d'une télécommande avec encaissement et fonction terminal bancaire), portant le montant du marché à 10 817,75 € HT,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 20 juin 2024 relative à l'approbation de la conclusion d'un avenant n° 2 au lot susvisé en vue de fournir 2 télécommandes T-ONE et de souscrire à 3 abonnements TRANSACTEO+ pour ces télécommandes, portant le montant du marché à 10 068,75 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du marché précité, il est nécessaire de conclure un nouvel avenant afin de fournir et installer une caméra de surveillance supplémentaire,

VU la proposition de la SATEL en date du 17 octobre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant n° 3 au marché de fournitures, attribué à la SAS JDC S.A. dont le siège est situé au Parc de Chavailles II - 4 rue Christian Francieries à BRUGES (33520), selon les caractéristiques suivantes :

▪ **Objet de l'avenant :**

- **Nature des prestations à réaliser :** fourniture et installation d'une caméra de surveillance supplémentaire
- **Sans incidence financière sur le montant du marché**

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

21 OCT. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE